



**Cinquième séance du cinquième mandat
mercredi 22 juin 2022 à 18 heures**

U159, Uni Dufour, 1^{er} étage

Ordre du jour

Madame, Monsieur,

Monsieur Iaroslav Gaponenko m'a chargée de vous convoquer selon l'ordre du jour suivant :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1. Approbation de l'ordre du jour
- 1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2022

2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT ET SUIVI DE SÉANCE

3. COMMUNICATIONS DU RECTORAT ET RÉPONSES AUX QUESTIONS

4. CONSEIL DE DISCIPLINE¹: VOTE

- 5.1. Proposition d'un-e suppléant-e du CCER au Conseil de discipline
- 5.2. Proposition de deux titulaires étudiant-es au Conseil de discipline
- 5.3. VOTE

5. RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES²

- 5.1. Présentation du rapport et des comptes (ADU-22.04) : discussion
- 5.2. Approbation du rapport : VOTE

6. PROCÉDURE DE CONSULTATION (ADU-22.05)

- 6.1. Proposition de changer le nom du bâtiment Carl Vogt : VOTE

7. STRATÉGIE IMMOBILIÈRE : PRÉSENTATION DU RECTORAT (ADU-22.06)

- 7.1. Première discussion

8. DIVERS.

Huis clos Assemblée et représentant-es du COST (19 h.15)

Mme Barbara Haering, Présidente et M. Roger Mayou seront présents.

PROCÉDURE DE DÉSIGNATION DE LA RECTRICE OU DU RECTEUR³

9. TEXTE, MODALITÉS DE L'ANNONCE ET COMMUNICATION INTERNE

- 9.1. Discussion et vote (ADU-22.07)

10. GRILLE DE SÉLECTION DES CANDIDAT-ES

- 10.1. Discussion et vote (ADU-22.08)

11. SUITE DES TRAVAUX

1. Statut, Chapitre III Conseil de discipline,

Art. 17, Composition : « *Le conseil de discipline est composé d'un président ou d'une présidente extérieur-e à l'université désigné-e par le rectorat, de deux membres du corps professoral, de deux collaboratrices ou collaborateurs de l'enseignement et de la recherche et de deux étudiants ou étudiantes désignés par le rectorat sur proposition de l'assemblée de l'université* ».

2. Statut

[...]

Art. 86 Commission de gestion des taxes fixes

1 La répartition, l'utilisation et la gestion des fonds provenant de la partie des taxes fixes destinées aux subventions mentionnées à l'article 85 sont confiées à une commission.

2 L'assemblée de l'université nomme les membres de cette commission et exerce un droit de surveillance sur ses activités.

3 Le rectorat exerce un droit de surveillance comptable par l'intermédiaire d'un représentant qui participe aux séances de la commission avec voix consultative.

4 Les modalités de désignation des membres de la commission sont fixées dans le règlement mentionné à l'article 85.

[...]

Règlement de la commission de gestion des taxes fixes

[...]

Art. 2 : Composition du fonds

1. Une somme de Fr. 13.- par semestre est prélevée au titre "d'associations d'étudiant-e-s et d'assistant-e-s" sur chaque taxe fixe versée à l'université par les étudiant-e-s et les assistant-e-s qui y sont astreints.

2. Le solde restant à la fin de chaque exercice est reporté à l'exercice suivant.

[...]

Art. 29 : Rapports

1. Après chacune de ses séances, la commission publie ses décisions sur son site Internet.

2. La commission soumet au cours du semestre d'automne son rapport annuel et ses comptes à l'Assemblée de l'Université. Celle-ci se prononce sur la gestion de la commission et approuve son rapport. Si le rapport est insuffisant, l'Assemblée peut demander un nouveau rapport.

3. A l'occasion de l'approbation du rapport, l'Assemblée de l'Université peut émettre des directives précisant l'interprétation du présent règlement et liant la commission pour sa gestion future.

[...]

3. Règlement relatif à la procédure de désignation du recteur ou de la rectrice de l'Université de Genève par l'Assemblée de l'Université - mandat 2023.2027

https://www.unige.ch/assemblee/application/files/4116/3854/0456/Reglement_procedure_designation_recteur-ur-trice_version_approuvee_29nov21.pdf

Sophie Desjacques Carnegie
Secrétaire de l'Assemblée de l'Université

AdU/OJ/sdc juin 2022